

Jeu Concours

« Deux minutes de physique »

Règlement

Article 1 : Objet

A l'occasion de l'accueil en France des **Olympiades Internationales de Physique (IPhO)**, qui se dérouleront du 18 au 24 juillet 2025 en Ile-de-France, la Société Française de Physique, soutenue par le Ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, lance le concours "**Deux minutes de physique**". Ce concours vidéo est ouvert à toutes les lycéennes et lycéens français. La participation à ce concours est gratuite et sans aucune obligation d'achat.

Article 2 : Thème

Les vidéos soumises doivent répondre au défi proposé par le concours : « *Réalise seul-e ou en équipe une courte vidéo de deux minutes dans laquelle tu expliques un phénomène de physique du quotidien de manière originale, simple et percutante. Fais-nous voir le monde autrement et prouve que la science est plus fun qu'on pourrait le croire !* »

Les vidéos seront évaluées selon leurs qualités scientifiques, pédagogiques, créatives et de production. Les candidatures sont ouvertes jusqu' au **15 juin 2025 inclus**.

Article 3 : Organisateur

La Société Française de Physique est une association reconnue d'utilité publique dont la mission est d'animer et rassembler la communauté française des physiciens et physiciennes. Elle contribue également à partager les connaissances et valoriser la démarche scientifique auprès des scolaires et du grand public.

Article 4 : Modalités d'inscription et de soumission de vidéos

Les vidéos proposées peuvent être réalisées par une personne seule ou une équipe. Elles doivent être des œuvres originales et libres de droit. Le jury se réserve le droit de rejeter des propositions qu'il jugera de nature malveillante ou inadaptée au concours. Un-e même participant-e ou groupe de participant-es peut soumettre plusieurs vidéos.

Les vidéos doivent être transmises

- via le formulaire dédié
- en **format vertical** (captation téléphone)
- en format .mov ou .mp4,
- avec une résolution et un volume audio permettant l'appréciation de la vidéo.

Chaque fichier vidéo déposé doit être nommé de son titre officiel sans information complémentaire (exemple « Titre officiel.mov »).

Les vidéos doivent avoir une **durée comprise entre une minute quarante et deux minutes et vingt secondes**.

Un titre ainsi que les coordonnées du ou des auteurs et autrices (nom, prénom, date de naissance, niveau scolaire, numéro de téléphone, lycée) doivent accompagner chaque proposition et sera demandé dans le formulaire.

Article 5 : Les prix

La meilleure vidéo sera projetée à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des Olympiades Internationales de Physique (IPhO) qui aura lieu le 18 juillet 2025 à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris. En amont, une sélection de vidéos sera publiée sur les réseaux sociaux de la Société Française de Physique, du Ministère de l'éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et des Olympiades Internationales de Physique 2025. Des publications sur des sites web et des relais partenaires seront possibles.

Deux types de prix seront décernés : le "prix du jury" ainsi que le "prix du public". Des lots seront offerts aux gagnant-es : livres, BD, goodies, t-shirts et autres surprises...

Article 6 : Composition du jury

Le jury sera composé par des membres du comité d'organisation des Olympiades Internationales de Physique – France 2025, de la Société Française de Physique et pourra également compter des personnes extérieures. Les délibérations du jury et du public seront rendues publiques en juillet 2025 et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

Article 7 : Annonce des résultats

Le jury contactera les lauréates et lauréats du concours par email et/ou téléphone et ceux-ci seront invités à assister à la cérémonie d'inauguration des Olympiades Internationales de Physique – France 2025 à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris.

Article 8 : Droit de représentation

La Société Française de Physique se réserve le droit d'exploiter à des fins non commerciales (notamment sur son site internet et ses réseaux sociaux) les œuvres lauréates du concours et ce sans restriction ou demande de participation financière. Chaque participant-e cède à la SFP ses droits d'auteurs.

Article 9 : Accès au règlement

Ce présent règlement est accessible et consultable à tout moment sur le site dédié au concours, www.ipho2025.

Article 10 : Réclamation

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des décisions du jury qui seront sans appel. Toute difficulté relative à l'application et l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévu par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par la Société Française de Physique dont les décisions sont sans appel.